

Québec, le 15 novembre 2005

À l'attention des médecins omnipraticiens, des spécialistes, des chirurgiens dentistes, des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale et des optométristes inscrits aux services en ligne.

Demande d'autorisation - Médicament ou patient d'exception

Du nouveau !

De nouvelles options ajoutées à la transaction Internet « Demande d'autorisation – Médicament ou patient d'exception ».

En plus des fonctions déjà existantes vous permettant de remplir, consulter et renouveler une demande, vous pouvez maintenant **modifier** et **annuler** celle-ci tant qu'une décision ne vous a pas été notifiée par la RAMQ.

Lorsque la RAMQ a des questions à vous poser afin de pouvoir donner suite à votre demande, celles-ci vous sont transmises par Internet et vous **pourrez désormais y répondre directement en ligne**.

Ces nouvelles options sont disponibles pour toutes les demandes que vous avez transmises, que ce soit par Internet ou autrement.

Dans la section « Justifications », vous pouvez consulter un résumé de celles que vous avez cochées en cliquant sur le bouton prévu à cette fin. Ainsi, vous pouvez vous assurer que votre demande est complète avant de la transmettre à la RAMQ.

Nous profitons de l'occasion pour vous informer que les dénominations communes suivantes présentent actuellement des justifications à cocher dans Internet :

- Estradiol-17B
- Estradiol-17B,
Estradiol-17B / Noréthindrone (acétate de)
- Estradiol-17B / Noréthindrone (acétate de)
- Formotérol (fumarate dihydraté de) / Budésonide
- Phosphate monobasique de sodium / Phosphate dibasique de sodium
- Salmétérol (xinafoate de) / Fluticasone (propionate de)

Pour toute question, vous pouvez joindre l'équipe des services en ligne :

Par téléphone du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

- Québec : (418) 643-8210
- Montréal : (514) 873-3480
- Ailleurs au Québec sans frais : 1 800 463-4776

Faites le « 1 » pour les services en ligne.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle